

REALISEZ DES ECONOMIES D'EAU POTABLE !

La Communauté de Communes du territoire
de Lunéville à Baccarat

propose à ses habitants et communes deux modèles d'équipements pour réaliser des économies d'eau potable !

Réservez votre matériel

auprès de la Communauté de Communes et jusqu'à épuisement des stocks.

Cette opération est soutenue par



Pour toute précision concernant cette opération, veuillez contacter le service Plan Climat :

Céline IMHOFF, planclimat@delunevilleabaccarat.fr par mail

ou par téléphone au 03 83 74 05 00 tous les matins du lundi au jeudi

ou en présentiel les matins sur les horaires d'ouverture de la Communauté de Communes

L'intercommunalité vous accompagne dans l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie



Une approche globale

La Communauté de Communes, porteuse d'un Plan Climat, a pour objectif de mettre en œuvre des actions de lutte et d'adaptation face au changement climatique. Le Plan Climat permet de contribuer à une démarche plus globale de résilience comprenant de multiples actions d'efficacité énergétique, de réduction des déchets, et bien plus encore. Pour plus d'informations, rendez-vous sur notre site internet : <http://www.delunevilleabaccarat.com>.

Une action ciblée

La collectivité a lancé une opération groupée d'achat groupée de récupérateur d'eau de pluie ! Cette action,

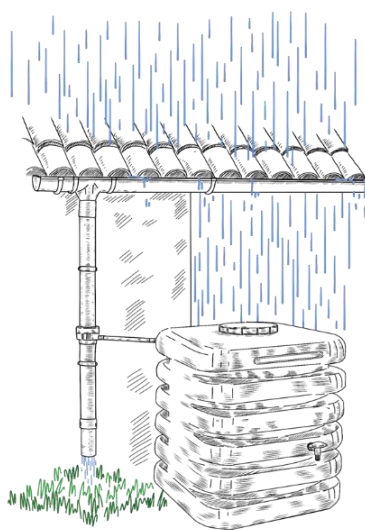
intégrée dans le Plan Climat, permet d'agir localement sur une meilleure gestion des eaux de pluie tout en permettant aux habitants de se doter d'un système de stockage et de réaliser des économies financières à l'achat et sur le long terme sur l'économie en eau potable réalisée.

La collectivité a opté pour 2 modèles proposés à l'achat à tarif attractif pour tous les habitants de l'intercommunalité (1 récupérateur par foyer et par adresse) :

500 L : 25€



1000 L : 55€



Chiffres clefs

Une toiture de 150 m² peut récupérer jusqu'à 90 000 litres d'eau en un an.

Un récupérateur de 500 L, vous fait économiser :

l'arrosage de 50m² de jardin pendant 5 jours

50 chasses d'eau

Besoin de plus ? Optez pour un récupérateur de 1000 L afin de doubler votre autonomie et profitez de deux fois plus d'eau pour vos besoins !

LE PROFITE DE L'OPERATION ! COMMENT ?

1. Je transmets mon formulaire de réservation dûment rempli, accompagné des justificatifs requis par courrier, email ou remis en main propre à la collectivité.
2. Avis de validation et paiement : Après validation, je reçois un avis de réservation sous quelques jours et dois effectuer le paiement dans les 15 jours à l'ordre du Trésor public par chèque ou virement bancaire.
3. A la suite du paiement, je reçois un récépissé et un bon de retrait par mail ou par courrier au bénéficiaire.
4. Retrait des cuves : Le bénéficiaire prendra rendez-vous avec l'ESAT de Chanteheux pour récupérer le matériel à l'heure convenu avec la structure.
5. Retrait sur site : Les cuves sont à retirer lors de votre RDV à l'ESAT EPSILON de Chanteheux avec le récépissé de paiement et un véhicule adapté. Un guide d'information sur l'utilisation de l'eau de pluie sera remis.

En cas d'impossibilité de retrait, contactez les responsables de l'ESAT afin de procéder à une reprogrammation de retrait de votre équipement.

FORMULAIRE DE COMMANDE

Liste des pièces à joindre obligatoirement à la demande :

- Un exemplaire du présent formulaire de réservation et de la charte d'engagement qui l'accompagne, complétés, datés et signés.
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois ou l'avis de taxe foncière pour les propriétaires bailleurs.

L'ensemble des pièces est à retourner :

Par courrier ou en mains propres à l'attention de Madame Céline IMHOFF, à la Communauté de Commune du Territoire de Lunéville à Baccarat, 11 avenue de la Libération 54 300 LUNEVILLE, des permanences sont tenues à cet effet les lundis et mercredis matin, de 8h30 à 12h.

Par courriel : planclimat@delunevilleabaccarat.fr

NE PAS JOINDRE DE REGLEMENT AU MOMENT DU DEPOT DU DOSSIER

Situation du demandeur

Civilité (Mme, M.) :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Complément d'adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Adresse mail :

Statut d'occupation du logement

- ☐ Propriétaire occupant
- ☐ Locataire d'un logement sur le territoire
J'atteste avoir sollicité et obtenu l'avis favorable de mon propriétaire/bailleur
- ☐ Propriétaire bailleur d'un logement sur le territoire
J'atteste procéder à l'installation du dispositif pour le logement dont je suis propriétaire
- ☐ Syndicat de copropriété
- ☐ Commune faisant partie de l'intercommunalité du Territoire de Lunéville à Baccarat

Choix du modèle de cuve

Les lots comprennent un récupérateur complet avec robinet, et un collecteur de gouttière. Choisissez ci-après votre modèle de récupérateur d'eau de pluie :

- ☐ Modèle 500 L au tarif 25€ (vert sapin) 
- ☐ Modèle 1000 L au tarif 55€ (gris foncé) 

Lieu d'installation du récupérateur d'eau de pluie :

- ☐ Identique
- ☐ Autre

Moyen de paiement

Vous recevrez sous quelques jours un avis de réservation vous indiquant les coordonnées bancaires et information utiles au paiement.

- ☐ Virement
- ☐ Chèque

Engagement

En signant ce formulaire, je déclare avoir pris connaissance aux conditions énoncées dans la charte d'engagement de bon usage et installation de mon récupérateur et m'engage à les respecter.

Fait à :

Le :

Signature :

CHARTRE D'ENGAGEMENT

POUR LA BONNE INSTALLATION ET LE BON USAGE D'UN RÉCUPÉRATEUR AÉRIEN D'EAU DE PLUIE DISTRIBUÉ PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

CONTEXTE

La communauté de communes souhaite encourager la gestion durable de l'eau potable. Pour cela, elle propose des récupérateurs d'eau de pluie à bas coût, avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et de la région Grand Est.



LE PRINCIPE DE LA CHARTRE

Cette chartre définit les conditions d'acquisition d'un récupérateur d'eau de pluie pour les habitants et communes du territoire de Lunéville à Baccarat. Après engagement du bénéficiaire, un kit complet est proposé (système de collecte d'eau de pluie avec accessoires) sur la base de deux modèles (deux volumes proposés).

MATÉRIEL PROPOSÉ

Les récupérateurs d'eau de pluie concernés par cette mesure sont des systèmes qui permettent de collecter et stocker l'eau de pluie issue des gouttières de toiture. Le kit inclut cuve, couvercle, robinet, socle, et collecteur de gouttière.

LES BÉNÉFICIAIRES CONCERNÉS

L'acquisition d'un récupérateur d'eau de pluie est ouverte aux 43 communes du territoire de Lunéville à Baccarat et à leurs habitants. Afin de faire profiter cette opération à un maximum de ménages, la Communauté de Communes limite l'acquisition à **un kit par foyer et à un kit par commune**. Les habitants ou communes déjà acquéreurs d'un récupérateur d'eau de pluie distribué par la Communauté de Communes, dans le cadre de l'opération en cours, ne sont donc pas éligibles.

OBLIGATIONS DU BÉNÉFICIAIRE ET CONDITIONS POUR L'ACQUISITION

Le bénéficiaire est tenu de mettre en œuvre les conditions nécessaires pour la bonne installation et le bon usage de l'équipement, à savoir :

- Disposer d'un espace suffisant pour installer un récupérateur d'eau de pluie (balcon, cour ou jardin) ;
- Installer l'ensemble du kit fourni par la Communauté de Communes, dont signalétique et système de raccordement ;
- Dans la mesure où la cuve dispose d'un système de trop-plein : diriger toutes les eaux de trop-plein vers le milieu naturel, pour favoriser l'infiltration des eaux à la parcelle ¹ ;
- S'acquitter du règlement à réception de la facture ;
- Autoriser les représentants de la Communauté de Communes à procéder aux vérifications si nécessaire ;
- Installer et utiliser la cuve conformément aux préconisations techniques et réglementaires ² ;

Les conditions de mise à disposition d'un récupérateur d'eau de pluie aérien par la Communauté de Communes sont les suivantes :

Pour les communes du territoire, les conditions sont :

- Être commune membre de la Communauté de Communes ;
- Installer l'équipement au sein d'immeubles communaux sur le territoire de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat.

¹ Cette modalité permet de participer à la recharge des nappes phréatiques et à la qualité des eaux de rivières et de soulager les réseaux de tout-à-l'égout et les systèmes d'assainissement, généralement non conçus pour recevoir une aussi grande quantité d'eau.

² Dont la réglementation relative à l'usage de l'eau non potable et la récupération d'eau de pluie (installation, déclaration, entretien, signalétique, sanction).

Pour les habitants du territoire :

- Être majeur ;
- Être « propriétaire occupant », à savoir les propriétaires ou usufruitiers qui occupent leur logement, dont la résidence principale se situe sur la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat ;
- Être « locataire occupant », dont la résidence principale se situe sur la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat avec l'accord du propriétaire avant la demande d'acquisition et l'installation du kit ;
- Installer l'équipement cité en objet sur la propriété d'habitation, hors de la voie publique et dans le respect des précédentes obligations et conditions d'acquisition ;
- Ne pas avoir déjà acquis, dans le cadre de l'opération actuelle, un récupérateur d'eau de pluie distribué par la Communauté de Communes.

L'acquisition et l'installation du récupérateur aérien d'eau de pluie ne doivent pas nuire à l'esthétisme et à l'aspect patrimonial du territoire. Il est recommandé d'installer le système à l'arrière des habitations ou dans des endroits dissimulés (ex : le long d'un mur, sous un abri de jardin ou derrière une haie).

MODALITÉS DE COMMANDE

Les habitants intéressés : Remplir un formulaire de réservation (en ligne ou papier) accompagné de :

- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- Un engagement à installer le récupérateur selon les bonnes pratiques (signature de la charte avec mention « lu et approuvé »).

Les informations collectées (adresse, email, téléphone) sont nécessaires au traitement de la demande et à des fins de vérifications. Elles sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat et conservées pendant la durée de l'opération. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » et au RGPD, vous pouvez exercer vos droits sur vos données personnelles en contactant la collectivité. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL en vous rendant sur le site : www.cnil.fr

Pour les communes souhaitant acquérir un récupérateur, les documents à fournir sont :

- Un formulaire de réservation disponible en ligne ou en version papier ;
- Un engagement à installer le récupérateur d'eau de pluie conformément aux bonnes pratiques (par signature de la charte d'engagement précédée de la mention « lu et approuvé »).

SANCTION EN CAS DE DÉTOURNEMENT ET DE MAUVAIS USAGE DE L'ÉQUIPEMENT

Le détournement de l'installation et de l'usage de l'équipement, tel que l'installation à l'extérieur du territoire de la Communauté de Communes, l'achat pour revente, un usage autre que la récupération d'eau de pluie est susceptible d'être qualifié d'abus de confiance et rend son auteur passible de sanctions prévues par l'article 314-1 du code pénal :

« L'abus de confiance est le fait par une personne de détourner, au préjudice d'autrui des fonds, des valeurs ou un bien quelconque qui lui ont été remis et qu'elle a acceptés à charge de les rendre, de les représenter ou d'en faire un usage déterminé. L'abus de confiance est puni de trois ans d'emprisonnement et de 375.000 € d'amende. »

PIÈCES À JOINDRE APRES INSTALLATION

Une fois la cuve installée, le bénéficiaire devra transmettre une photographie de l'installation réalisée à la collectivité, afin de garantir que les cuves sont installées selon les normes en vigueur :

- Par mail à l'adresse : planclimat@delunevilleabaccarat.fr
- Par courrier à l'adresse : Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat, 11 avenue de la Libération 54 300 LUNEVILLE.

DATE ET SIGNATURE DU BENEFICIAIRE PRECEDEE DE LA MENTION « LU ET APPROUVE » :

Signature et mention